**AVIS AU DEMANDEUR**

Ce document doit être lu et compris conjointement à l’avis d’offre de participation (AOP). Veuillez le lire au complet avant de remplir le formulaire. En cas de contradiction ou d’écart, le présent document prévaut.

Une fois ce formulaire rempli, veuillez le transmettre avec les autres documents requis (selon la méthode prévue à l’AOP). Il est à noter que la communication par voie électronique pourrait ne pas rencontrer les exigences du gouvernement du Canada quant à la protection des données. Au besoin, veuillez communiquer avec la personne responsable de votre dossier.

Les renseignements fournis seront traités conformément à la *Loi sur l’accès à l’information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Pour en savoir plus sur l’initiative et le programme, y compris les objectifs, les priorités, les niveaux de financement et les critères d’admissibilité, veuillez consulter notre [site Web](https://www.asc-csa.gc.ca/fra/programmes-financement/apercu-des-subventions-et-contributions.asp).

|  |  |
| --- | --- |
| **SECTION 1 – RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR** | |
| Type d’organisation :  Organisation à but non lucratif qui mène ses activités au Canada et qui y est établie | Langue préférée pour la correspondance :  Français  Anglais |
| Nom légal de l’organisation | |
|  | |
| Nom complet du représentant dûment autorisé de l’organisation (Le représentant dûment autorisé est une personne qui, légalement, peut engager l’entité qui soumet la demande par l’approbation de documents tels que contrats, ententes, déclarations, consentements ou réclamations) : | |
|  | |
| Titre/poste : | |
|  | |
| Adresse : | |
| Téléphone : | Télécopieur : |
| Courriel : | |

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **SECTION 2 – SOMMAIRE DE LA DEMANDE** | | | | | | |
| Titre de la proposition : | | | | | | |
| Financement demandé à l’ASC (en dollars canadiens) selon l’année financière du gouvernement du Canada (1er avril au 31 mars).  (1er avril au 31 mars) | | | | | | **Budget total :**  Total pour l’ASC détaillé à la section 5 + autres contributeurs détaillés à la section 5 (le cas échéant) |
| Année 1 | Année 2 | Année 3 | Années(s) supplémentaire(s) | | **Total pour l’ASC** |
|  |  |  |  | |  |  |
| Veuillez résumer le projet (maximum de 100 mots) à l’aide de termes non techniques convenant à une diffusion publique. Ce résumé sera exigé si votre proposition est retenue. | | | | | | |
| Date de début prévue (aaaa-mm-jj) : | | | | Date de fin prévue (aaaa-mm-jj) : | | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **SECTION 3 – CRITÈRES D’ADMISSIBILITÉ : CONNAISSANCE DU SECTEUR ET CAPACITÉ À ATTEINDRE LE OU LES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE S ET C** | | |
| Veuillez rédiger un court résumé (maximum de 100 mots) pour démontrer que votre organisation satisfait aux critères d’admissibilité énoncés dans l’AOP. | | |
| Veuillez préciser le domaine d’expertise à l’aide de mots clés (maximum de 10) séparés par des points-virgules. | | |
|  |  |  |

|  |
| --- |
| SECTION 4A **– CRITÈRES D’ÉVALUATION (Directives)**   * Ne pas modifier la longueur des espaces réservés aux réponses aux questions dans le présent document. Chaque section a une longueur prédéterminée qu’il faut respecter. * La plus petite combinaison de police et taille acceptée pour cette section est Times New Roman, taille 12.   Le non-respect de ces directives peut entraîner le rejet de la proposition. |
| **Critère 1 : Capacité, expérience et expertise de l’organisation en matière de gestion et d’exécution d’initiatives et d’activités (maximum de 2 pages)** |
| Veuillez décrire comment votre organisation remplit ce critère énoncé dans l’AOP. |
|  |

|  |
| --- |
| **Critère 2 : Approche de l’organisation pour la redistribution du financement (maximum de 2 pages)** |
| Veuillez décrire comment votre organisation remplit ce critère énoncé dans l’AOP. |

|  |
| --- |
| **Critère 3 : Tâches et échéanciers (maximum de 2 pages)** |
| Veuillez décrire comment votre organisation remplit ce critère énoncé dans l’AOP. |
|  |

|  |
| --- |
| **Critère 4 : Évaluation et sélection des bénéficiaires ultimes (maximum de 2 pages)** |
| Veuillez décrire comment votre organisation remplit ce critère énoncé dans l’AOP. |
|  |

|  |
| --- |
| **Critère 5 : Évaluation des risques et stratégies d’atténuation (maximum de 2 pages)** |
| Veuillez décrire comment votre organisation remplit ce critère énoncé dans l’AOP. |
|  |

|  |
| --- |
| **Critère 6 : Plan de marketing et de promotion (maximum de 2 pages)** |
| Veuillez décrire comment votre organisation remplit ce critère énoncé dans l’AOP. |
|  |

|  |
| --- |
| **Critère 7 : Gestionnaire(s) (maximum de 1 page)** |
| Veuillez décrire comment votre organisation remplit ce critère énoncé dans l’AOP. |

|  |
| --- |
| **SECTION 4B – CRITÈRES SUPPLÉMENTAIRES (maximum de 1 page)** |
| Veuillez décrire comment votre organisation remplit ce critère énoncé dans l’AOP. |

|  |
| --- |
| **SECTION 5 – BUDGET ET SOURCES DE FINANCEMENT** |
| Veuillez remplir le tableau budgétaire ci-dessous en fonction du nombre maximal de projets que votre organisation se propose de financer par année financière. Les bénéficiaires initiaux peuvent engager un maximum de 10 % du financement demandé à l’ASC pour la gestion du processus de redistribution de la contribution et le respect des obligations qui en découlent selon la section 3.2, *Rôles et responsabilités du Bénéficiaire initial.*  Prenons par exemple un bénéficiaire initial qui reçoit une contribution de 1 000 000 $ de l’ASC. Cette dernière pourrait lui verser un maximum de 100 000 $ pour la gestion du processus de redistribution de la contribution et le respect des obligations qui en découlent, et il devra redistribuer 900 000 $ aux bénéficiaires ultimes.  Veuillez indiquer toutes les sources de financement de votre projet, y compris la contribution de l’ASC, la vôtre et celle d’autres sources.  **Budget du projet ($) par année financière**   |  |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | --- | | Année financière  (1er avril au 31 mars) | Sources de financement (en dollars canadiens) | | | | | Contribution demandée à l’ASC | Autres ordres de gouvernement (fédéral, provincial, territorial et municipal) | Autres sources,  y compris votre contribution | Budget total  (ASC + autres sources) | | 202x-202x |  |  |  |  | | 202x-202x |  |  |  |  | | 202x-202x |  |  |  |  | | **Total** |  |  |  |  | |

|  |
| --- |
| **SECTION 6 – DOCUMENTS REQUIS** |
| Le demandeur doit s’assurer que les documents suivants figurent dans son dossier de demande :  Un formulaire de demande original rempli et signé par le représentant dûment autorisé accompagné de tous les documents et renseignements indiqués ci-dessous :  États financiers des deux derniers exercices  Preuve de constitution en personne morale ou d’enregistrement  Lettres des autres bailleurs de fonds confirmant leur contribution, le cas échéant  **Veuillez noter que les demandes incomplètes ou reçues en retard ne seront pas traitées à des fins de financement.** |

| **SECTION 7 – *Loi sur le lobbying* (L.R.C. (1985)) du Canada** |
| --- |
| Les lobbyistes et leurs clients sont assujettis à la *Loi sur le lobbying* (L.R.C. (1985), ch. 44 (4e suppl.)).  Je déclare que je n’ai pas demandé les services d’un lobbyiste au sens de la *Loi sur le lobbying* dans le cadre de ma demande.  Je déclare que j’ai demandé les services d’un lobbyiste au sens de la *Loi sur le lobbying* dans le cadre de ma demande, et que toute personne se livrant à un lobbying en mon nom se conforme aux dispositions de la *Loi sur le lobbying*.  Nom du lobbyiste : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Je déclare que le lobbyiste ne reçoit aucun paiement qui dépend, en tout ou en partie, du résultat obtenu relativement à la présente demande. |

| **SECTION 8-A – APPLICABLE UNIQUEMENT AUX ORGANISATIONS VISÉES PAR LA** [*Loi sur le ministère du Conseil exécutif*](https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/m-30)**(L.R.Q.,**  **ch. M-30),**  **CHAPITRE M-30, LOIS DU QUÉBEC** | | |
| --- | --- | --- |
| Les organisations mentionnées à l’article 3.6.2 **(SECTION 8-B)** doivent obtenir une autorisation avant de conclure une entente de financement avec le gouvernement fédéral ou un organisme public fédéral tel que l’Agence spatiale canadienne (ASC). | | |
| **Veuillez lire les dispositions pertinentes de la Loi et répondre aux trois questions qui suivent. En cas d’écart entre la Loi et la reproduction des dispositions ci-dessous, le libellé de la Loi prévaut.** | **OUI** | **NON** |
| 1) Pour les fins de l’article 3.11, le demandeur est-il un **organisme municipal** ou un **organisme scolaire** au sens de l’article 3.6.2 de la Loi? |  |  |
| 2) Pour les fins de l’article 3.12, le demandeur est-il un **organisme public** au sens de l’article 3.6.2 de la Loi? |  |  |
| 3) Pour les fins de l’article 3.12.1, si une entente de financement était conclue entre le demandeur et l’ASC, cette entente affecterait-elle un **organisme gouvernemental**, un **organisme municipal**, un **organisme scolaire** ou un **organisme public** du Québec, au sens de l’article 3.6.2 de la Loi? |  |  |
| Si vous avez répondu **« OUI » à au moins une (1) des questions ci-dessus**, vous devez immédiatement présenter une demande au [Secrétariat du Québec aux relations canadiennes](https://www.sqrc.gouv.qc.ca/relations-canadiennes/ententes-intergouvernementales/processus-approbation-autorisation.asp) afin d’obtenir l’autorisation requise. Une preuve de cette autorisation **doit être soumise** à l’ASC avant la conclusion de toute entente de financement. |  |  |
| Si vous avez répondu **« NON » aux questions**, l’ASC pourrait demander des documents ou des renseignements supplémentaires. | |  |

| **SECTION 8-B – DÉFINITIONS (article 3.6.2 – extraits)** |
| --- |
| **« organisme municipal » :** |
| 1° une municipalité;  2° une communauté métropolitaine;  3° une personne morale ou un organisme qui possède l’une des caractéristiques suivantes : a) il comprend une majorité de membres nommés par un ou plusieurs organismes municipaux; b) son financement provient, pour plus de la moitié, d’un ou de plusieurs organismes municipaux;  4° un regroupement d’organismes municipaux. |
| **« organisme scolaire » :** |
| 0.1° un centre de services scolaire;  1° une commission scolaire;  2° le Comité de gestion de la taxe scolaire de l’île de Montréal;  3° une personne morale ou un organisme qui possède l’une des caractéristiques suivantes : a) il comprend une majorité de membres nommés par un ou plusieurs organismes scolaires; b) son financement provient, pour plus de la moitié, d’un ou de plusieurs organismes scolaires;  4° un regroupement d’organismes scolaires. |
| **« organisme public » :** |
| 1° une personne morale ou un organisme qui, sans être un organisme gouvernemental, un organisme municipal ou un organisme scolaire, possède l’une des caractéristiques suivantes : a) il comprend une majorité de membres provenant du secteur public québécois, c’est-à-dire nommés par le gouvernement, un ministre, un organisme gouvernemental, un organisme municipal, un organisme scolaire ou un autre organisme public; b) son personnel est nommé suivant la *Loi sur la fonction publique* ([chapitre F­3.1.1](https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/F-3.1.1)); c) son financement provient, pour plus de la moitié, de fonds publics québécois, c’est-à-dire du fonds consolidé du revenu, d’un organisme gouvernemental, d’un organisme municipal, d’un organisme scolaire ou d’un autre organisme public;  2° un regroupement d’organismes publics. |
| **« organisme gouvernemental » :** |
| une personne morale ou un organisme qui, aux termes de sa loi constitutive, a le pouvoir de faire des enquêtes, d’octroyer des permis ou des licences ou d’édicter des règlements à d’autres fins que sa régie interne et, s’il s’agit d’une personne morale, possède l’une des caractéristiques suivantes :  1° il a la qualité de mandataire ou d’agent de l’État ou d’un autre gouvernement au Canada;  2° il jouit des droits et privilèges d’un mandataire ou agent visé au paragraphe 1°. |

|  |
| --- |
| **SECTION 9 – CONSIDÉRATIONS JURIDIQUES**  **Veuillez répondre aux cinq questions ci-dessous.** |
| 1. Le demandeur a-t-il une dette envers le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial ou territorial ou une administration municipale, ou a-t-il reçu d’une telle organisation une demande de remboursement encore en souffrance?   NON  OUI. Veuillez remplir le tableau suivant :   |  |  |  | | --- | --- | --- | | Gouvernement (préciser) | Montant | Date limite  (aaaa-mm-jj) | |  |  |  | |  |  |  | |  |  |  |   L’Agence peut, à sa seule discrétion, demander des documents et des renseignements supplémentaires.   1. À la date du dépôt de cette demande ou dans les deux années précédentes, le demandeur avait-il fait une cession de ses biens ou avait-il été mis sous séquestre en vertu de la *Loi sur la faillite et l’insolvabilité* ou de toute autre loi de semblable nature?   NON  OUI  L’Agence peut, à sa seule discrétion, demander des documents et des renseignements supplémentaires.   1. À la date du dépôt de cette demande ou dans les deux années précédentes, le demandeur avait-il commis un acte de faillite, déposé un avis d’intention ou une proposition en vertu de la *Loi sur la faillite et l’insolvabilité*, ou fait l’objet de procédures conformément à *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* ou à toute autre loi de semblable nature?   NON  OUI  L’Agence peut, à sa seule discrétion, demander des documents et des renseignements supplémentaires.   1. À la date du dépôt de cette demande, le demandeur avait-il reçu un avis officiel ou non officiel indiquant qu’il avait enfreint ou pourrait avoir enfreint une loi ou un règlement relatif à l’environnement?   NON  OUI. Veuillez remettre à l’Agence une copie de l’avis reçu.  L’Agence peut, à sa seule discrétion, demander des documents et des renseignements supplémentaires.   1. Le demandeur a-t-il des procédures judiciaires pendantes devant les tribunaux?   NON  OUI  L’Agence peut, à sa seule discrétion, demander des documents et des renseignements supplémentaires. |

## Déclaration du demandeur sur la confidentialité, la *Loi sur l’accès à l’information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Le demandeur, par l’entremise de son représentant dûment autorisé dont la signature apparaît ci-dessous, certifie ce qui suit :

L’ASC assure la gestion et la protection des renseignements fournis par le demandeur en vertu de la [*Loi sur la protection des renseignements personnels*](https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/p-21/). Plus de détails sur le traitement de vos renseignements personnels sont décrits dans le document de renseignements personnels relatif au Programme de subventions et de contributions l'appui de la sensibilisation Programme global de subventions et contributions de l’ASC à l’appui de la sensibilisation, de la recherche et de la formation –[***volet Recherche***](https://www.asc-csa.gc.ca/fra/transparence/aiprp/info-source.asp#:~:text=ASC%20PPU%20040-,Subventions%20et%20contributions%20%E2%80%93%20volet%20Recherche,-Description%C2%A0%3A%20Ce) (ASC PPU 045) et[***volet sensibilisation et formation***](https://www.asc-csa.gc.ca/fra/transparence/aiprp/info-source.asp#:~:text=ASC%20FCS%20015-,Subventions%20et%20contributions%20%E2%80%93%20volet%20Sensibilisation%20et%20formation%20(S%20et%20F),-Description%C2%A0%3A%20Le) *(*ASC PPU 040 ). Ces renseignements seront utilisés à des fins d’administration et d’évaluation des demandes. Les renseignements personnels (tels que nom, coordonnées et renseignements biographiques) seront conservés pendant 6 ans, puis détruits. Selon la *Loi sur la protection des renseignements personnels*,tout individu peut, sur demande, (1) avoir accès à ses données et (2) demander correction des renseignements erronés.

Les demandeurs doivent également prendre note que des renseignements relatifs à l’entente de financement pourraient être divulgués publiquement en vertus des lois, politiques et directives du Gouvernement du Canada. De plus, veuillez informer les bénéficiaires que l'Agence spatiale canadienne peut demander une liste (y compris les coordonnées) des bénéficiaires finaux qui reçoivent un financement.

Les demandeurs doivent s'assurer que toute collecte de renseignements personnels est conforme aux lois fédérales, provinciales/territoriales et aux règlements municipaux.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires concernant le présent énoncé, veuillez communiquer avec :

Bureau de l’accès à l’information et protection des renseignements personnels

Agence spatiale canadienne

Tél. : 514-378-6174

Courriel : [aiprp-atip@asc-csa.gc.ca](mailto:aiprp-atip@asc-csa.gc.ca)

Je certifie que j’ai lu et bien compris l’information ci-dessus et que la déclaration faite ici est vraie et exacte.

|  |  |
| --- | --- |
| Signature : | Date : |
| Représentant dûment autorisé (nom et titre en caractères d'imprimerie) : | |

**ATTESTATION DU DEMANDEUR**

**En soumettant la présente proposition, le demandeur :**

1. Accepte les modalités contenues aux présentes et dans l’AOP et certifie qu’il dispose de toutes les ressources et capacités nécessaires pour réaliser le projet.

2. Comprend que l’information fournie dans le contexte de la présente demande sera traitée conformément à la *Loi sur l’accès à l’information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels.*

3. Comprend et accepte que l’ASC n’a aucune obligation de lui fournir un financement. L’ASC n’est pas responsable des coûts et des dépenses engagés ou payés par le demandeur avant la conclusion d’une entente de financement avec ce dernier.

4. Comprend et accepte que la conclusion d’une entente de financement avec l’ASC dépend, entre autres, de l’acceptation de sa proposition par l’ASC et de la confirmation, à la satisfaction de l’ASC, des sources de financement se rapportant à la proposition.

5. Comprend et accepte que l’ASC se réserve le droit, à sa seule discrétion, de modifier ou d’annuler le processus d’avis d’offre de participation (AOP).

6. Certifie et confirme qu’aucun membre de la Chambre des communes ou du Sénat ne serait partie à l’entente de financement qui pourrait découler de cette proposition, n’en tirerait parti et n’en retirerait aucun avantage auquel le grand public n’aurait pas droit.

7. Certifie qu’il a déclaré, et déclarera, le cas échéant, toutes les sources de financement du projet, y compris toute aide gouvernementale et aide financière demandée ou reçue pour le projet ainsi que toute autre aide gouvernementale ou aide financière demandée ou reçue pour un projet similaire par une organisation ou entité avec laquelle il a un lien de dépendance au sens de l’[article 251 de la *Loi de l’impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985), ch. 1 (5e suppl.))](https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/i-3.3/).

8. Certifie qu’aucun ancien titulaire d’une charge publique au gouvernement du Canada ou fonctionnaire auquel s’applique la *Loi sur les conflits d’intérêts*, le *Code de valeurs et d’éthique du secteur public* ou toute autre loi, politique, procédure ou directive, ou tout autre règlement ou code de nature équivalente, ne tire ou ne tirera directement ou indirectement avantage d’une éventuelle entente de financement avec l’ASC, ou que si une telle personne en tire ou en tirera avantage, elle le fait et le fera conformément aux lois et aux codes mentionnés ci-dessus.

9. Comprend et certifie que l’ASC pourrait mener toute consultation ou vérification, et solliciter des conseils ou des commentaires, y compris, sans s’y limiter, auprès de fournisseurs, de chercheurs, d’institutions financières, de cabinets comptables, d’organismes de financement, d’organismes de notation, d’entités ou d’organismes gouvernementaux, de ministères et d’organismes fédéraux, d’organisations et d’agences des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et de municipalités, selon ce qu’elle juge nécessaire pour obtenir tout renseignement utile à l’évaluation de la demande d’aide financière ou à l’administration et à la surveillance de toute entente de financement qui pourrait découler de ladite demande, et que les parties sollicitées peuvent communiquer l’information demandée. À ces fins, l’ASC peut recueillir, utiliser et communiquer des informations concernant le demandeur. L’ASC peut divulguer les renseignements dont elle dispose sur le demandeur et le projet aux entités mentionnées ci-haut.

10. S’engage à fournir à l’ASC, sans coûts, sans délai et dans le format demandé, toute l’information nécessaire pour effectuer l’évaluation de la demande de financement et, le cas échéant, pour conclure et mettre en œuvre une éventuelle entente de financement.

11. Comprend et certifie que toute l’information se rapportant à la présente demande d’aide financière et à l’entente de financement pouvant en découler pourrait être rendue publique en vertu des lois, politiques et directives du gouvernement du Canada.

12. Certifie que l’information fournie dans le contexte du présent formulaire ainsi que tous les documents soumis sont complets, véridiques et exacts.

**La personne soussignée atteste :**

Je suis le représentant dûment autorisé du demandeur et à ce titre, je confirme détenir le pouvoir de soumettre la présente demande au nom du demandeur et qu’en soumettant le présent formulaire, j’engage le demandeur comme si ma signature originale y était apposée.

|  |  |
| --- | --- |
| Signature : | Date (aaaa-mm-jj) : |
| Représentant dûment autorisé (nom et titre en caractères d’imprimerie) | |